

**LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**  
**MARDI 2 AVRIL 2019**

- Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, membres du bureau permanent  
Rudi Seghers, directeur adjoint  
Audrey Monsieur, directeur général
- Absents :
- Excusés :

---

Le président ouvre la séance à 13h00

---

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

**A. SERVICE SOCIAL**

1. Service social – Achat de matériel pour constituer le paquet de naissance – Attribution de contrat

Le CPAS achète chaque année un certain nombre de colis de naissance pour aider les familles vulnérables avec des nouveau-nés. Cela concerne à la fois les premiers vêtements et le matériel de soin, les bouteilles de lait ... Le bureau permanent affecte l'achat des colis de naissance des parents vulnérables à Hema, Dreambaby et Kruidvat.

2. Service social – Appel à subventions - appel de projet intégré large réception - zone de première ligne autour des 'personnes non-guides'

Le bureau permanent accepte que le CPAS adhère à l'appel de subvention «Réception large intégrée - 'personnes non-guides' du Département de la protection sociale, de la santé publique et de la famille - Département de la protection sociale et de la société.

3. Service social – Appel à subventions - appel de projet intégré large réception - zone de première ligne autour du groupe cible «familles avec enfants de 0 à 12 ans»

Le bureau permanent accepte que le CPAS adhère à l'appel du «Département de la protection sociale, de la santé publique et de la famille - Département de la protection sociale et de la société» intitulé «Grande réception intégrée - familles avec enfants de 0 à 12 ans».

**B. POLITIQUE ET ORGANISATION**

4. Politique et organisation – Approuver l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration 11/04/2019

Le bureau permanent approuve l'ordre du jour de la réunion du conseil du 11/04/2019 avec approbation générale.

5. Service social – Autre aides  
6. Service social – Droit à l'intégration sociale  
7. Service social – Droit à l'aide financière équivalent au revenu d'intégration  
8. Service social – Centre initiatif d'accueil

9. Service social – Illégaux - Soins médicaux urgents
10. Service social – Emploi, article 60§7
11. Service social – Logement - maisons d’urgence et de transit
12. Service social – Agence Immobilière Sociale
13. Service social – Rap op Stapkantoor

Au nom du CPAS

Directeur général  
Audrey Monsieur

Le président du CPAS  
Armand Hermans

---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l’administration communale le 9/04/2019

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d’ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l’objet d’une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l’instance de surveillance dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d’information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de contrôle administratif général de l’Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.